

Paris, le 5 septembre 2022

**Direction de l'enseignement
de l'orientation et de la formation**

La Directrice

à

mesdames et messieurs les chefs
d'établissement français à l'étranger,
les COCAC adjoints

Objet : note d'information sur la rentrée et l'année scolaire 2022-2023

Sommaire :

- I. Conforter le « Vivre ensemble » dans un contexte de sortie de pandémie
La préoccupation du climat scolaire au cœur de la vie de l'établissement
La promotion de l'esprit de laïcité dans le réseau
Une année placée sous le signe de l'Education aux Médias et à l'Information
La participation active aux grands événements du réseau
- II. Construire des parcours au service de la réussite des élèves
L'installation du Baccalauréat Français International : un objectif pour bâtir un parcours des langues cohérent de la maternelle au cycle terminal
L'importance du sport et de l'EPS
L'évaluation des acquis et des besoins des élèves
La place du contrôle continu au baccalauréat et le projet d'évaluation de l'établissement
La généralisation de la certification Pix
L'opportunité des actions pédagogiques et des projets d'initiative en orientation
- III. Accompagner les équipes dans l'appropriation des outils et des compétences
L'investissement dans le numérique éducatif et l'innovation
La prise en compte des besoins de formation
Pour un réseau d'établissements toujours plus inclusifs

Depuis début 2020, la crise sanitaire mondiale a fortement éprouvé le réseau d'enseignement français à l'étranger. Face aux difficultés, celui-ci a fait preuve d'une résilience exceptionnelle, reposant largement sur l'engagement des équipes, et a su tirer les leçons d'une situation absolument inédite. A l'orée de cette nouvelle année scolaire, l'espoir de retrouver enfin un fonctionnement normal prévaut au sein de la communauté, même s'il est évident que les effets de cette crise continueront à peser, sur le fonctionnement comme sur les consciences. En ce sens, il est rappelé que les établissements ne peuvent avoir recours à l'enseignement à distance que si des situations exceptionnelles l'imposent (crise sanitaire, crise géopolitique), en veillant à respecter si possible un délai de préavis et à consulter les instances compétentes en temps utiles.

Dans ce contexte, la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation de l'AEFE vous adresse la présente lettre de rentrée, sous forme de feuille de route, afin de conforter les perspectives de retour à la normale sans occulter les bouleversements divers induits par ces 30 derniers mois, aux plans des pratiques, mais également réglementaires ou techniques.

Celle-ci s'articule autour de trois grandes thématiques en lien avec l'objectif de conforter le « Vivre ensemble » au sein de l'établissement, la construction des « parcours des élèves » et enfin « l'accompagnement des équipes dans l'appropriation des outils et compétences ». Chacun de ces thèmes se trouve décliné en différentes entrées dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes. Elles pourront être approfondies en tant que de besoin lors des prochains séminaires de rentrée. Selon leur teneur, ces différents points ont vocation à être partagés avec vos équipes, avec les représentants des élèves et/ou ceux des associations de parents.

I. Conforter le « Vivre ensemble » dans un contexte de sortie de pandémie

La préoccupation du climat scolaire au cœur de la vie de l'établissement

Le bien-être des enfants et des adolescents, leur santé mentale et physique doivent être une préoccupation permanente des acteurs de l'éducation. Celle-ci doit être d'autant plus marquée après l'observation de l'impact de la crise sanitaire sur la santé des élèves de tous âges. Il est important que chaque élève se sente accueilli, soutenu, protégé et encouragé au sein de l'établissement. La préoccupation pour le bien-être et la santé des élèves doit être aussi celle de la préservation d'un climat scolaire serein, dans la classe et hors la classe. Intrinsèquement, elle suppose la prévention et la lutte contre le fléau du harcèlement.

Les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger disposent de deux niveaux d'intervention : d'une part la formation, à destination des personnels, à travers les actions de zone ou les missions d'accompagnement ; d'autre part, à destination des élèves, la formalisation et la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs (citoyenneté, avenir, santé, éducation artistique et culturelle), en veillant à mobiliser toute la communauté éducative, particulièrement les parents et les élèves, via les instances collégiennes et lycéennes ou le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

Les initiatives locales sont particulièrement nombreuses. Afin d'en avoir une vision globale, une enquête sera menée dans le courant du premier semestre 2022-2023.

Pour mieux accompagner les établissements et encourager les dynamiques, l'AEFE a pour projet de déployer dans le réseau les enquêtes locales de climat scolaire (ECLS) à l'horizon du second semestre de l'année 2022-2023. Elle invite également les établissements à prendre des initiatives à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, qui aura lieu le 18 novembre prochain. Un appel à participer au prix « Non au harcèlement » (NAH) sera lancé à cette occasion.

La promotion de l'esprit de laïcité dans le réseau

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) porte les valeurs de la République française, de son école, et les transmet à ses élèves. Il promeut également le principe de laïcité à travers l'engagement dans le vivre ensemble, qui est constitutif de l'homologation et un marqueur positif de l'identité des établissements pour les parents. Ces valeurs et l'esprit de laïcité doivent y être enseignés dans l'intelligence des contextes locaux.

La laïcité est un principe qui garantit la liberté de conscience et promeut l'égalité entre les différentes identités, plus particulièrement entre les filles et les garçons. Il encourage la fraternité entre les élèves de diverses appartenances à travers des engagements collectifs et des projets communs. Il incite au respect réciproque. Sa transmission aux élèves passe par un apprentissage de la liberté de penser à travers des débats ou des situations leur permettant de distinguer les croyances et les convictions des connaissances scientifiques. Il contribue au développement de l'esprit critique par une éducation aux médias et à l'information.

Pour accompagner tous les établissements du réseau dans cette mise en œuvre, l'AEFE s'est dotée d'un plan Laïcité (https://contribution-orion.aefe.fr/Intranet/ail_157932/valeurs-de-l-efe-et-laicite) comportant trois volets :

(1) une organisation avec une équipe « valeurs de l'enseignement français à l'étranger » pilotée par l'IA-IPR EVS, référent laïcité de la DEOF, et composée de l'IA-IPR d'histoire-géographie et du réseau de correspondants Laïcité ainsi que d'une équipe ressources composée de formateurs du premier et du second degrés ;

(2) une stratégie de formation s'appuyant sur deux parcours M@gistère (un parcours d'initiation ouvert à tous les personnels du réseau de l'enseignement français à l'étranger et un parcours à destination des formateurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique) ainsi que sur des actions de formation ouvertes dans toutes les zones sur les thèmes des valeurs de la République et de la laïcité, de la citoyenneté ou de l'éducation à l'esprit critique ;

(3) l'engagement des établissements du réseau dans des actions afférentes, notamment la participation au « Prix de la laïcité » et à la « Journée de la Laïcité à l'école » organisée chaque 9 décembre.

Les établissements sont invités à encourager leurs équipes à s'inscrire dans les actions de formation et à promouvoir les valeurs de l'école et la laïcité dans les enseignements et à l'occasion d'actions ou de projets spécifiques. Une communication prochaine donnera des informations sur le « Prix de la laïcité » et la « Journée de la laïcité à l'école ».

Une année placée sous le signe de l'Education aux Médias et à l'Information

Dans un contexte marqué par de nombreux événements à forte résonance mondiale, une abondance d'informations et un paysage médiatique en profonde mutation, l'AEFE propose de porter l'accent cette année sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI), afin de « S'informer dans un monde connecté pour former des citoyennes et des citoyens éclairés ».

L'objectif est de favoriser la formation à l'esprit critique, à la citoyenneté et plus généralement à une meilleure compréhension du monde. Cette année à thème vise à encourager la pédagogie de projets autour des enjeux de l'EMI, au sein des apprentissages (EMC, parcours citoyen, SNI, SNT, DGEMC, HGGSP...), dans le premier et le second degrés, et à valoriser les projets des établissements. Cette thématique invite les établissements à mettre l'accent sur la connaissance des médias et des réseaux sociaux, sur leur fonctionnement (fabrication de l'information, modalités de diffusion,...) afin de contribuer à la formation à la citoyenneté des élèves.

La DEOF encourage les établissements à s'inscrire dans la dynamique de cette année de l'EMI, notamment les web-radios et les Jeunes reporters internationaux (JRI) qu'il est prévu de solliciter et valoriser : un questionnaire est adressé aux établissements pour les recenser et mieux les connaître, <https://arcq.is/azjW4>.

Les établissements pourront s'appuyer sur :

- les partenariats mis en place par l'AEFE (France Télévision, le CLEMI... : <https://www.aefe.fr/aefe/tous-les-partenaires-de-laefe>) ;
- et sur une nouvelle Action Pédagogique (AP) Monde : « Décrypt'info : quand les élèves du monde entier prennent la parole ».

L'année de l'EMI s'appuiera particulièrement sur quelques temps forts :

- la Semaine des Lycées Français du Monde (fin novembre – début décembre 2022),
- la semaine de la presse et des médias (en mars 2023),
- le Mai des langues (en mai 2023),
- une journée dédiée à l'EMI (conférences et tables rondes, en avril-mai 2023).

Une note dédiée précisant les temps forts et les modalités de cette année de l'EMI sera transmise ultérieurement.

La participation active aux grands événements du réseau

✓ La Semaine des Lycées Français du Monde (SLFM) :

Fortes des précédents succès renforçant la dynamique de réseau, la 6^{ème} édition de la Semaine des Lycées Français du Monde (SLFM) se déroulera du 28 novembre au 3 décembre 2022.

L'objectif de cette semaine est de faire rayonner l'enseignement français à l'étranger dans le monde et de faire connaître davantage le réseau des lycées français du monde. Tous les établissements sont invités à s'inscrire dans la dynamique commune de cet événement. Le thème retenu « *S'informer dans un monde connecté pour former des citoyennes et des citoyens éclairés* » propose de mettre l'accent sur la connaissance des médias et des réseaux sociaux, sur leur fonctionnement afin de contribuer à la formation à la citoyenneté des élèves, dans un monde marqué par de profondes mutations du paysage de l'information.

Il est dès maintenant possible de compléter le formulaire en ligne renseignant vos actions liées à la Semaine des lycées français du monde sur <https://arcq.is/1bSiHG0>.

Ce recensement permet d'être géolocalisé et de mettre en avant les activités sur une cartographie dédiée publiée sur aefe.fr. Le kit de communication sera transmis prochainement via Orion.

✓ **Salon virtuel de l'Orientation**

Les semaines de l'orientation sont des temps forts dans la dynamique d'élaboration du projet de l'élève tout au long de la scolarité. Celles-ci sont à élaborer et organiser dans les établissements pour qu'elles trouvent sens et cohérence dans le parcours de l'élève. Dans ce contexte, les établissements pourront s'appuyer sur la 3^{ème} édition du Salon virtuel des études supérieures organisé par le bureau Parcours des élèves et orientation (DEOF/BPEO) et AGORA-Monde, en partenariat avec Studyrama, durant la Semaine des Lycées Français du Monde les 1^{er} et 2 décembre 2022. Tous les établissements sont invités à préparer et promouvoir la participation des élèves à ce salon.

✓ **Ambassadeurs, ambassadrices en herbe (AAEH):**

Ce dispositif de très grande qualité, plébiscité largement par les établissements et auquel l'AEFE reste très attachée, renforce et valorise les qualités oratoires des élèves du réseau à travers divers exercices en lien avec une thématique citoyenne choisie annuellement. L'AEFE accentue sa responsabilité en matière de développement durable et privilégie une organisation en distanciel pour cette édition en 2022-2023. La thématique et ses modalités précises seront communiquées à l'issue de la Semaine des Lycées Français du Monde 2022.

✓ **Orchestre des Lycées Français du Monde (OLFM) :**

L'Orchestre des Lycées Français du Monde est un dispositif fédérateur et emblématique, qui fait coopérer des élèves, instrumentistes et choristes, d'âges et de pays différents autour d'un projet artistique d'envergure mêlant deux passions : le français et la musique.

La 9^{ème} édition aura lieu à Vienne courant avril/mai 2023. Les modalités et formulaire de candidature parviendront au mois de septembre.

✓ **Les Jeux Internationaux de la Jeunesse (JIJ) :**

Cet événement organisé conjointement par l'AEFE et l'UNSS réunit des lycéens et lycéennes du monde entier autour du sport, de la culture et du patrimoine. Organisés par et pour les élèves, les JIJ représentent le seul événement sportif scolaire et culturel plaçant la jeunesse du monde au cœur du projet. La 12^{ème} édition aura lieu en France, à Pau (Pyrénées-Atlantiques) du 12 au 17 juin 2023. Les modalités et formulaire de candidature seront adressés courant septembre.

II. Construire des parcours au service de la réussite des élèves

L'installation du Baccalauréat Français International : un objectif pour bâtir un parcours des langues cohérent de la maternelle au cycle terminal

À compter de la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) évolue et devient le Baccalauréat Français International (BFI).

Les élèves de classe de première de la voie générale qui s'engageront dans ce dispositif prépareront pendant leurs deux années du cycle terminal cette nouvelle option internationale, en vue de la première session de l'examen BFI en 2024.

Soixante-quatorze établissements du réseau ouvriront ce nouveau parcours dès cette rentrée 2022.

Ce nouveau parcours plus ouvert et plus souple permet aux établissements ne disposant pas de section internationale au lycée de demander l'ouverture d'un parcours BFI au cycle terminal à compter de la rentrée 2023-2024. Pour la rentrée 2023, la date limite d'envoi des dossiers à la DEOF est fixée au 30 septembre au plus tard. Après validation des dossiers par la direction de l'Agence, ils seront transmis au MENJ. Un accompagnement des IA-IPR de la DEOF est proposé aux établissements qui font une demande de parcours pour la rentrée 2023 (cf. NdS AEFE n° 0723 du 30/06/22).

Les autres dispositifs de renforcement linguistique existants dans de nombreux établissements du réseau continuent à trouver toute leur place : dispositif PARLE, Emile (1^{er} degré) et DNL (second degré), ELCE en collège, bacs binationaux, sections européennes et orientales au lycée et sections internationales en élémentaire et au collège. Les établissements sont invités à s'approprier ces dispositifs qui permettent aux élèves de mettre en avant et de développer leurs compétences linguistiques et pluriculturelles.

Pour le BFI, les enseignements spécifiques, au nombre de quatre, s'inscrivent dans l'esprit de la réforme du baccalauréat :

- DNL obligatoire en Histoire-géographie ou enseignement scientifique selon la langue de la section ;
- Approfondissement culturel et linguistique ;
- Connaissance du monde ;
- DNL facultative adossée à un enseignement de spécialité (hors LLCER).

L'enseignement Connaissance du monde permet de mieux appréhender les questions vives du monde contemporain et s'inscrit dans une démarche de projet qui permet à l'élève d'accroître son autonomie. Il appartient à chaque établissement de choisir le parcours bilingue, trilingue ou quadrilingue qui s'adaptera le mieux à son projet.

Plus d'informations sur : <https://eduscol.education.fr/3043/le-baccalaureat-francais-international-bfi>

L'importance du sport et de l'EPS

Après une première année d'expérimentation auprès de plus de 100 écoles volontaires du réseau, la généralisation de la mesure « 30' d'Activité Physique Quotidienne » à l'école primaire est fixée pour la rentrée 2022. Cette action de promotion de la santé s'inscrit dans le programme « Génération 2024 ». Elle répond à des enjeux de santé publique et de bien être par le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des élèves. Elle ne se substitue pas aux trois heures d'EPS hebdomadaires à l'école. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités physiques quotidiennes sont disponibles sur le site de l'AEFE (<https://www.aefe.fr/pedagogie/politique-pedagogique/dispositif-30-minutes-dactivites-physiques-quotidiennes>).

Plus largement, la pratique sportive constitue un axe essentiel de l'épanouissement et de la réussite des élèves. Pour cette rentrée scolaire 2022 en France, le protocole sanitaire ne prévoit aucune restriction en termes de pratique sportive. Pour les établissements français à l'étranger, il convient naturellement toujours de se référer aux conditions locales d'enseignement en accord avec le poste diplomatique. Si les conditions locales le permettent, les établissements sont invités à investir la Journée Nationale du Sport Scolaire, programmée le 21 septembre 2022, en proposant des manifestations sportives, ludiques et ouvertes à tous, sur le thème de l'inclusion par le sport, via leurs Associations sportives et/ou avec les Ligues de zones AEFE/UNSS.

Enfin, le nouvel enseignement de spécialité EPPCS fera l'objet d'un suivi attentif pour cette première année certificative, afin de déterminer les conditions de son élargissement éventuel auprès d'autres établissements candidats.

L'évaluation des acquis et des besoins des élèves

Les situations de scolarisation au sein des écoles de l'EFE ont été très variables en fonction des secteurs géographiques, et ce malgré une réelle « amélioration » de la crise sanitaire au niveau global. La passation des évaluations reste donc plus que jamais un outil essentiel pour mieux comprendre les processus d'apprentissage des élèves et intervenir au plus vite. L'objectif principal de ces évaluations est d'aider les professeurs et les familles à déterminer les acquis et besoins des élèves, leur apporter les réponses les plus appropriées afin de maîtriser les contenus d'enseignement et ainsi assurer la meilleure réussite possible de chacun d'entre eux.

Ces évaluations, à visées didactiques, apportent des éléments précieux pour aider tous les personnels dans le pilotage de proximité (classe, établissement, zone) et ajuster les plans régionaux de formation en fonction des contextes. Les IEN et formateurs pourront accompagner les professeurs dans l'analyse des résultats pour planifier les remédiations pédagogiques et fournir une rétroaction utile aux élèves. La mise en œuvre de ces évaluations est à adapter au regard des projets de chaque zone géographique.

Les différents supports, modifiés pour cette année scolaire, sont d'ores et déjà disponibles sur le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr/887/evaluations-de-cp-ce1-6e-tests-de-positionnement-en-seconde-et-cap>).

La place du contrôle continu au baccalauréat et le projet d'évaluation de l'établissement

La suppression des E3C (épreuves communes de contrôle continu) remplacées par la prise en compte des notes de contrôle continu à hauteur de 40% dans l'obtention du nouveau baccalauréat a permis de conforter les taux de réussite des élèves de l'EFE à l'examen, qui restent excellents tant au niveau du pourcentage d'obtention (98,5% en série générale) que du nombre de mentions.

Cette évolution du baccalauréat doit cependant s'accompagner d'une vigilance accrue face aux risques « pédagogiques » que pourraient induire ces nouvelles modalités, risques qui peuvent revêtir des formes diverses : pression parentale sur les résultats, tendances à la sur ou à la sous notation des professeurs, collusions possibles entre différentes catégories d'acteurs de la communauté éducative, ou encore, plus classiquement, potentielle fraude des élèves...

Pour renforcer la transmission des valeurs éthiques intrinsèques au système d'éducation à la française, affirmer le rejet de toute forme de complicité, et plus largement prévenir tous les risques de nature pédagogique, les équipes de lycée ont travaillé depuis la rentrée 2021 sur un projet local d'évaluation permettant de « *garantir la valeur du diplôme, l'égalité de traitement des candidats au regard de l'examen du baccalauréat et de la procédure Parcoursup* » et qui « *participe du dialogue avec les familles* ».

La réflexion quantitative mais surtout qualitative quant aux pratiques évaluatives des professeurs a ainsi permis de doter chaque établissement d'une « charte » lisible par tous.

A l'aune des premières sessions du nouveau baccalauréat, ce travail de réflexion et de préconisations est à poursuivre en 2022-2023 et certainement au-delà. En effet, le projet d'évaluation n'est pas un document figé, il a vocation à évoluer afin de répondre totalement à cette exigence de garantie d'équité à l'examen, aux inquiétudes légitimes des familles et, partant, d'alléger la pression sur le système et sur les équipes enseignantes en particulier.

Il convient donc de veiller à ce que le projet d'évaluation soit actualisé et fixe en toute transparence les règles dans le cadre du contrôle continu avec une meilleure communication entre tous les acteurs. Les IA-IPR référents de zone sont bien évidemment à la disposition des établissements pour les aider dans cette démarche.

La généralisation de la certification PIX

La certification des compétences numériques est obligatoire pour les élèves de 3^{ème} et de Terminale depuis la session 2022. Elle est délivrée, au nom de l'État français par le groupement d'intérêt public (GIP) PIX via une plateforme dédiée. Pour se conformer à cette obligation, l'AEFE et le GIP PIX ont signé une convention cadre qui permet le déploiement de la plateforme PIX et des services PIX ORGA et PIX CERTIF aux fins d'évaluation et de certification des élèves relevant des établissements homologués du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Cette convention cadre oblige l'AEFE à s'assurer du respect par tous les établissements du cahier des charges et de la réglementation applicables. Les établissements devront donc prendre connaissance de la note d'informations contractuelles relative à l'utilisation de PIX ORGA pour acceptation tacite (https://contribution-orion.aefe.fr/Intranet/966827691_DBFileDocument/annexe-note-d-informations-contractuelles-relative-a-l-utilisation-de-pix-orga-2022-2023). Celle-ci prévoit notamment le rôle, les obligations et les responsabilités de l'établissement dans le cadre du déploiement des services, en particulier le respect des conditions générales de leur utilisation ainsi que de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel pour les traitements concernés.

Pour l'ensemble des établissements, le GIP PIX s'engage à coopérer afin d'assurer le respect des procédures permettant de se conformer à la réglementation Informatique et Libertés. De leur côté, les établissements mettent en place les mesures techniques et d'organisation liées à la sécurité, nécessaires en vue de protéger les données à caractère personnel.

Le calendrier de la campagne 2022-2023 sera publié prochainement.

Pour accompagner les établissements dans la démarche, l'AEFE a mis à disposition un réseau de référents PIX de zone.

L'opportunité des actions pédagogiques et des projets d'initiative en orientation

Adressée le 8 juillet 2022, la note de cadrage AEFE n°0757 du 08/07/22 précise les modalités de gestion des actions pédagogiques et des projets d'initiative en orientation. Cette note tire les conséquences de la mise en place des nouvelles instances des Instituts Régionaux de Formation dans le processus financier permettant de soutenir les propositions des établissements. Elle propose en outre une liste mise à jour d'Actions Pédagogiques de niveau Monde (APM) permettant d'investir les champs de l'EMI, du développement durable, ou encore de la recherche scientifique.

III. Accompagner les équipes dans l'appropriation des outils et des compétences

L'investissement dans le numérique éducatif et l'innovation

Il est prévu de poursuivre cette année les efforts initiés en 2021-2022 dans le sens de la valorisation, de la mutualisation et de l'impulsion du numérique éducatif et de l'innovation portées par les enseignants du réseau. De nouveaux webinaires au format court seront ainsi proposés par le Bureau de la formation et de l'innovation (DEOF/BFI). Viendront également s'ajouter un ensemble de ressources et des conseils pour profiter pleinement des outils numériques en usage dans les classes, dans le respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Le réseau est riche d'initiatives diverses, souvent individuelles, portées par des enseignants particulièrement versés dans les nouvelles technologies. Un certain nombre d'outils d'initiative locale ont ainsi déjà été promus à plus grande échelle (mon-oral.net, Sacado...). Celles et ceux qui souhaiteraient faire connaître et partager éventuellement leur travail sont invités à contacter le BFI (bfi.aefe@diplomatie.gouv.fr).

Vous retrouverez également sur Orion, la page consacrée au « numérique éducatif et innovation » (https://contribution-orion.aefe.fr/Intranet/dai_6207/numerique-educatif-et-innovation).

Une lettre d'information régulière « *What's Up* », permet en outre de rester en veille sur ce sujet.

La prise en compte des besoins de formation

Les plans régionaux de formation ayant été validés par l'Agence, il appartient désormais à la Cellule de formation continue (CFC) de valider les pré-inscriptions à partir de la nouvelle application de gestion des IRF, ATENA. Le plan local de formation des personnels est élaboré en recensant et en priorisant les demandes individuelles et collectives avec l'objectif de répondre aux besoins les plus à même de soutenir la réalisation du projet d'établissement.

L'application ATENA vient donc en appui de la CFC en offrant aux établissements les fonctionnalités d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur politique de formation. Pour rappel, un vadémécum « *Les missions de la CFC et utilisation d'ATENA* » ainsi qu'un tutoriel vidéo sont disponibles dans l'aide d'ATENA.

En réponse aux besoins plus spécifiques des personnels enseignants rejoignant le réseau, l'offre de formation « *Professeurs à professionnaliser* » s'enrichit d'un nouveau parcours : « *Consolider sa pratique dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger* ». Cette nouvelle formation, mise en ligne sur la plateforme M@gistèreEFE, a été élaborée par les formateurs de l'Agence en collaboration avec Réseau Canopé. Elle est déployée à compter de cette rentrée 2022 dans toutes les zones, en lien avec les dispositifs locaux d'accompagnement des personnels enseignants (regroupements et missions en présentiel). Elle s'inscrit dans le prolongement du premier parcours « *Professeurs à professionnaliser : Intégrer les attendus du système éducatif français* », mis en ligne en septembre 2021, et est également adossée à une validation de compétences par Open Badges, niveau acteur.

Les établissements du réseau sont encouragés à y inscrire tous les personnels nouvellement recrutés ou ceux qui auraient des besoins de professionnalisation importants et ce, tout au long de l'année en fonction des recrutements ou besoins exprimés.

ATENA, l'outil de gestion des IRF en ligne depuis le 3 janvier 2022, s'enrichit régulièrement de nouvelles fonctionnalités, au fur et à mesure des étapes clés qui rythment la gestion de la formation et le fonctionnement des IRF. A ce titre, un nouveau module en cours de développement permettra prochainement, à partir d'un vote anonyme en ligne, d'organiser les élections des membres du CAAF (conseil des affaires administratives et financières) de l'IRF.

Pour rappel, ATENA est accessible à tous les personnels du réseau à condition d'avoir préalablement activé son compte numérique à partir de son adresse aefe.fr.

Pour un réseau d'établissements toujours plus inclusifs

Pour répondre aux problématiques de l'inclusion scolaire, l'Agence accélère la mise en place de parcours dédiés de formation.

En 1^{er} lieu, en association avec l'Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Éducation des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INSHEA), l'AEFE a proposé en 2021-2022 une formation au D.U. Ecole Inclusive EFE. Le retour d'expérience très positif du premier contingent de stagiaires a conduit à poursuivre le dispositif avec l'engagement d'une nouvelle promotion. L'esprit de « formation/action » qui inspire cette offre rencontre un succès réel auprès des participants, surtout lorsque l'équipe de direction est totalement partie prenante du process, qui va du soutien à l'inscription de la personne (avec le financement afférent mais également l'installation de conditions favorables de suivi du parcours par l'intéressé(e)) jusqu'à la facilitation des projets qu'elle aura à conduire sur le terrain d'expérimentation concret que constitue tout naturellement son établissement d'exercice.

En parallèle, une expérimentation se poursuit en lien avec l'Inspé de Lorraine sur un Master MEEF Education et Pratiques Inclusives (EPI). Une convention de partenariat viendra officialiser ce dispositif complémentaire. Par ailleurs, un nouvel accord tripartite associant l'AEFE, CANOPE et l'INSHEA devrait déboucher sur l'élaboration d'un parcours non diplômant et totalement ouvert, centré sur les outils de l'adaptation dans la classe, qui permettra de répondre aux besoins des personnels et des établissements ne pouvant être couverts par les offres évoquées plus haut.

Dans le domaine de l'inclusion scolaire, il est encore rappelé que l'outil Qualinclus-EFE a fait l'objet d'un toilettage et d'une publication chartée AEFE. Il reste à la disposition des équipes pour les aider à élaborer un état des lieux et prioriser pour inscrire les établissements dans une dynamique d'inclusion consciente, contrôlée, explicite dans le cadre plus général de leur projet, via une démarche qualité partagée. Pour mémoire, le document est disponible sur ORION « Vie de l'établissement/ Enseignements et pédagogie/ Inclusion scolaire » (https://contribution-orion.aefe.fr/Intranet/dai_6206/inclusion-scolaire).

Il est rappelé enfin que l'enquête EBEP de rentrée à saisir à partir de la situation de la fin d'année scolaire dernière, doit faire l'objet d'une remontée de tous les établissements de façon à ce que l'Agence dispose d'éléments exhaustifs d'exploitation statistique. Ainsi, les tendances d'évolution de la situation de l'inclusion à l'échelle du réseau pourront être analysées au niveau de l'OBEP sur un continuum pluriannuel.

Nous vous remercions vivement pour la bonne prise en compte de l'ensemble de ces indications, qui viennent en appui de toutes les actions que vous menez au quotidien au côté de vos équipes.

La directrice de l'enseignement,
de l'orientation et de la formation



Rozenn LE GUENNEC